
Adresse de la société populaire du canton de Condrieu (Rhône) qui demande à la Convention de rester à son poste jusqu'à ce que la démocratie soit à l'abri des attaques des malveillants de l'intérieur, en annexe de la séance extraordinaire du 16 nivôse an II (5 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire du canton de Condrieu (Rhône) qui demande à la Convention de rester à son poste jusqu'à ce que la démocratie soit à l'abri des attaques des malveillants de l'intérieur, en annexe de la séance extraordinaire du 16 nivôse an II (5 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 35;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35481_t2_0035_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

4

[La Sté républ. de Laas au présid' de la Conv.
« pour en communiquer au M. de la Guerre »;
11 niv. II] (1)

« Citoyens Législateurs,

[Les membres de] la Société républicaine de Laas, canton de Vrigny, district de Pithiviers, département du Loiret, félicitent la Montagne; ils déclarent à ceux qui y siègent qu'ils ont toute notre confiance, Citoyens, nous joignons nos voix à la République entière, nous vous prions de rester à votre poste et le vaisseau de l'Etat sera sauvé. Citoyens, nous avons proposé, dans le sein de notre société, de pourvoir aux besoins de nos braves défenseurs en exigeant la volonté de nos concitoyens et nos collègues à faire leur offrande. Le cado ne s'est pas trouvé considérable, notre commune n'étant composée que de 80 feux. Il a été déposé dans le sein de notre société 67 chemises que nous offrons à la patrie pour en vêtir nos défenseurs. Ce sont nos enfants, ce sont nos frères. Nous mettons notre don à la disposition du ministre de la Guerre.

Cependant nos vœux et nos intentions sont unanimes; nous sommes certains de la nécessité de nos concitoyens volontaires de la levée du mois de mars dernier au bataillon du Loiret, à Thionville. Nous désirerions qu'on leur fasse passer et nous ne cesserons de crier sans cesse : « Vive la République, Vive la Montagne. »

POTTIRAU (présid.),

L. DAUVOIR (vice-présid.), MERCIER (secrét.),
Noël FOUGERON (secrét.).

En marge : Nous n'avons rien exigé des pauvres, ni de ceux qui ont des enfants au service de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

5

[La Sté popul. du canton de Condrieu (Rhône)
à la Conv.; 11 niv. II] (3)

« Salut,

La Liberté n'eut pas plutôt abordé les rives françaises, que des habitants de Condrieu employèrent tous les moyens pour la recevoir et la fixer à jamais. Notre association, sentinelle vigilante a veillé à sa conservation. Vous qui avez paré de vos corps les atteintes qu'on lui portoit, comptez sur notre reconnaissance, mais n'allez pas nous abandonner. Restez, restez à votre poste jusqu'à ce que les armes des scélérats ne soient plus ajustées à notre divinité, la liberté; jusques à ce que la démocratie soit établie et à l'abri des attaques des égoïstes, malveillants de l'intérieur; jusques à ce qu'on ne trouve que des cœurs républicains et non des visages à double face. Enfin jusqu'à ce que des dignes émules de votre profession de foi se soient rendus dignes de veiller à la conservation de notre Constitution. S. et F. »

BERTHOLG (présid'), MARTAVIN (secrét.).

Mention honorable, insertion au bulletin. (4)

(1) C 288, pl. 870, p. 13.

(2) En marge de la pièce. Bⁱⁿ, 16 niv. (soir).

(3) C 289, pl. 891, p. 8. Mention dans *Audit. nat.*, n° 471 (Pontrieux pour Condrieu).

(4) En marge de la pièce. Bⁱⁿ, 16 niv. (soir).

6

[La Sté républ. de Nans (1), la municip., ic Com.
de surveillance et le juge de paix réunis, à la
Conv.; 6 niv. II] (2)

« Grâce à votre énergie, Législateurs, et à l'intrépidité des hommes libres, Toulon, l'infâme Toulon est purgé des satellites des tyrans, qui souilloient son sol. Ceux de ces vils esclaves qui ont échappé au fer républicain, après avoir exercé mille cruautés dignes de leur exécration barbare, ont fui honteusement devant les soldats de la Liberté emmenant avec eux les traîtres qui avoient livré la ville.

Déclarez que l'armée révolutionnaire, ses généraux et tous ceux qui ont concouru à cette expédition ont bien mérité de la Patrie. Que tous les traîtres subissent le sort qui leur est dû, fussent-ils au bout du monde! Que les tyrans coalisés paient cher leur témérité, les vols et tous les maux qu'ils nous ont faits! Que leurs trônes ébranlés tombent enfin! Il n'est rien d'impossible au courage républicain. Que nos armées fondent sur eux! Que toute la République se lève, s'il le faut, et que les peuples esclaves reconnoissent enfin qu'ils ne seront heureux que quand ils seront libres comme nous.

Nous vous réitérons l'invitation de rester à votre poste jusqu'à ce que vous ayez frappé le dernier coup. »

S. et F.

S.L. CHATEAUNEUF (présid');
B^{is} M. MARTIN (secrét.);

les membres de la municip. : BORIS (maire),
Fr. REVERT (off. mun.), F. FOURNIER (off. mun.),
LANGEPLAN (off. mun.), VILLERÈGE (présid. du C.),
TEISSEIRE (secrét. greffier);

le Comité de surveillance : JOURDAY père,
MARCEL (vice-présid'), DRAGON (secrét.).

Mention honorable, insertion au bulletin. (3)

7

[La commune de Combles à la Conv.; 11 niv.
II] (4)

« Citoyens Représentans,

La commune de Combles, chef-lieu de canton, district de Péronne, département de la Somme, toujours zélée et ardente dans ses vues républicaines et son patriotisme, vient d'en donner une preuve éclatante dans les circonstances présentes qui réclament de tout bon citoyen, les sacrifices les plus signalés. Deux commissaires par elle délégués, ont versé le 24 frimaire dernier dans le directoire du district de Péronne, les offrandes faites par les citoyens et les citoyennes du dit Combles pour les valeureux défenseurs de la République, lesquelles consistent dans les objets suivants, savoir : 67 chemises, 37 paires de souliers neufs, 34 paires de bas neufs, 2 bonnets de police neufs, 3 paires de guêtres de toile et un chapeau également neuf.

Puisse cette marque de son patriotisme donner l'exemple à mille autres et être agréables aux

(1) District de Saint Maximin (Var).

(2) C 289, pl. 891, p. 4. Mention dans *J. Lois*, n° 466, p. 3; *J. Perlet*, n° 472, p. 297; *Audit. nat.*, n° 471.

(3) En marge de la pièce. Bⁱⁿ, 16 niv. (soir).

(4) C 288, pl. 870, p. 15.